

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre, à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Saint Victurnien s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur DUCHAMBON, Maire de Saint -Victurnien.

Présents : **Jean DUCHAMBON, Laurence BEIGE, Isabelle LESPORT, Elodie RIBOT, Didier DELAVERGNAS, Adeline GORCE, Jean François VAUZELLE, Cécile HENRY, Stéphanie REIJASSE, Guillaume SARRE, Marie-Cécile SIMONNEAU, Jacques TOULEMONT, Eric BORDET, Frédéric BRUN**

Absents excusés :

Mr BECHU Pascal

Mr BAUDET Emmanuel donne pouvoir à M DUCHAMBON

Mr LACERE Jean Michel donne pouvoir à Mme BEIGE

Mme JAVELAUD Sandrine donne pouvoir à M BRUN

Arrivée à 19H45:

Mr BORDET Eric

Secrétaire de séance : BRUN Frédéric

Le compte rendu du 23 septembre 2024 est adopté à la majorité avec une voix contre.

Demande d'aliénation de chemin par les conjoints TEILLAUD.

Concernant le chemin situé entre les parcelles 45,46,47 et 49, qui sépare la propriété de la famille TEILLAUD en 2.

Mr Frédéric BRUN demande pourquoi n'a-t-il pas été sollicité puisqu'il est propriétaire de la parcelle 43 qui jouxte la parcelle demandée. Il lui est répondu que la demande a été faite par Messieurs TEILLAUD Christophe et David par courrier. La demande est donc soumise au Conseil Municipal. Il en prend donc connaissance en même temps que tous les autres élus.

Ayant échangé tout de même avec les demandeurs avant la réunion, ce dernier dit ne pas être intéressé et demande à ce qu'un bornage soit réalisé avec les différents propriétaires voisins si l'accord était donné par le Conseil Municipal.

La délibération du conseil municipal concernant l'appréciation du déclassement du chemin « Teillaud » a été reprise par Marie Cécile Simoneau du fait de l'implication de Monsieur BRUN Frédéric en tant que voisin.

Mr BRUN Frédéric sort de la salle du conseil lors de cette délibération

Compte tenu de sa proximité cadastrale, Frederic BRUN quitte la salle et ne prendra pas part au vote.

Marie-Cécile SIMONNEAU reprend le secrétariat de séance.

Un débat s'installe au sein du conseil municipal.

Il est décidé à l'unanimité de lancer une enquête publique et que les frais de bornage seraient supportés par les demandeurs.

Validation à la majorité des votants.

Frédéric BRUN rentre et reprend part au conseil municipal.

Demande d'aliénation, Chemin CHÊNE :

Le chemin de monsieur CHÊNE passe en délibération. Ce chemin dessert des parcelles cadastrées appartenant à plusieurs riverains. Si monsieur CHÊNE achète toutes les parcelles, la délibération sera à nouveau remise à décision pour son aliénation.

Validation à l'unanimité.

Succession VILLEDARY,

De manière à régulariser la succession de ce monsieur, il est nécessaire de procéder à une délibération du conseil municipal. Aucune opposition n'est émise.

Validation à l'unanimité.

Cimetière :

Guillaume SARRE, adjoint en charge des travaux, prend la parole

De manière à figer la suite du projet, il faut délibérer sur les travaux nécessaires.

3 devis Mérigot >27 772,83 HT
 Jouandou >23 505,33 HT
 Rougier >14 900 HT

Columbarium 12 cases, 2 columbariums, 5 cases, 10 cavurnes, 2 bancs, jardin des souvenirs...

L'aménagement des abords sera fait par les employés municipaux.

Le devis de l'Entreprise Rougier est adopté tout en conservant un droit de rééquilibrage entre columbariums et cavurnes.

Départ Annabelle RIVET :

Annabelle RIVET a fait le choix de quitter la fonction publique territoriale. Tout cela pose problème sur le fonctionnement de la mairie. Il y a une pénurie sur ces métiers-là, d'où l'appel au centre de gestion pour le recrutement et le conseil. Le centre de gestion est déjà venu en appui pour la validation des fiches de paye. Délibération autorisant le centre de gestion à prendre cette décision. Cette mission coûte 500 euros. Lecture est faite de la convention cadre à signer avec le centre de gestion.

PLUI :

La communauté de commune a pris la compétence du PLUI, il nous est proposé de déléguer cette compétence.

Le SCOT ayant déjà été adopté, M le Maire pense qu'il serait bon d'adhérer à ce même PLUI.

Validation à l'unanimité.

Villages avenir :

Une prochaine réunion va être programmée par la Sous-Préfète de Rochechouart. Les communes voisines utilisant nos structures vont être conviées pour travailler ensemble histoire de limiter les dépenses et respecter le coût envers les familles. (Accueil de loisirs ALSH). Les tarifications différenciées sont appliquées.

Questions diverses :

Questions posées par l'opposition

Monsieur DUCHAMBON est surpris d'avoir reçu les mêmes questions que lors du précédent conseil municipal ce à quoi Frédéric BRUN lui répond qu'il est nécessaire de rétablir certaines vérités.

A la question sur les chemins « poubelle » M le Maire avait informé qu'en aucun cas il n'avait donné autorisation puis finit par admettre qu'il a pu donner des autorisations verbales à certaines personnes.

A la question sur les stationnements gênants monsieur le maire indique que tout a été fait, Eric BORDET lui répond que pourtant rien ne change notamment sur le bas de la rue de la chapelle du Queyroi.

A la question concernant la commission communale des impôts directs de la commune Monsieur le maire a répondu que celle-ci va se réunir avec ses membres préalablement désignés.

Annnonce à laquelle Frédéric BRUN lui répond qu'il est impossible que cette commission soit en place étant donné que pour cela il est nécessaire de procéder à une délibération du conseil municipal et que rien n'a été fait.

Marie-Cécile SIMONNEAU rappelle que la gestion de la Covid nous a impacté dès le 1^{er} jour du mandat électoral et qu'il a fallu gérer en priorité les familles et leurs enfants pendant de longs mois.

Monsieur BRUN lui rappelle aussi qu'il est obligatoire de mettre en place cette commission mais que cela n'a jamais été fait y compris pendant les mandats précédents.

Du fait de toutes ces réponses totalement inverses à celles données lors du précédent conseil municipal, un débat révélateur sur les habitudes de notre municipalité est engagé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.